



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MAI 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit mai, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick VIGNAL, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Roger MALAMAIRE, Hugues MARTIN, Yvette BONNIFAY, Raymond BORIO, Denis  
MARTIN, Luc CHEVALIER, Annie GOUPIL, Bertrand STELZ, Aude ABIME, Raphaël URGU.  
Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Roger MALAMAIRE  
Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN  
Laury VIEL représentée par Aude ABIME  
Absent : Romain LUCCI  
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Y. BONNIFAY

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 14

### CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a recours à des enlèvements de  
véhicules sur l'espace public (stationnement gênant, stationnement abusif, épave).

Le Maire propose de passer une convention de fourrière avec une entreprise agréée.  
Il présente à cet effet un projet de convention ainsi que les tarifs proposés par l'entreprise  
DEJEAN DEPANNAGE AUTO de Draguignan.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer cette convention et tous documents à intervenir  
liés à celle-ci,

DECIDE d'inscrire à chaque budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Patrick VIGNAL